

M. CHARLTON: Alors pourquoi cet embouteillage à propos des céréales secondaires.

Le TÉMOIN: Je ne savais pas que nous parlions de céréales secondaires.

Le très hon. M. HOWE: Il s'écoule assez de temps avant qu'on ne paie ces céréales secondaires et que l'Office obtienne les remboursements.

Le PRÉSIDENT: Serait-il possible de mettre la question au point tout de suite?

M. ROSS: Avant d'abandonner le sujet, j'aimerais poser une question qui n'est peut-être pas justifiée, mais qui donne lieu à controverse dans tout le pays. Comme je le disais, les cultivateurs ont fait confusion, mais nous qui étudions le problème avons également assez de mal à nous y retrouver; ce que les cultivateurs désireraient connaître, s'il est possible de l'évaluer avec quelque exactitude, c'est le montant du prochain paiement auquel ils peuvent s'attendre. Je pense que votre commission devrait pouvoir s'en former une opinion assez juste à l'heure actuelle.

Le PRÉSIDENT: Je ne crois pas que cela met au point la question que j'avais à l'esprit.

M. ROSS: Cela fait partie du débat.

Le TÉMOIN: Je crois même que c'est une question de première importance.

M. ROSS: C'est peut-être inéquitable envers les fonctionnaires, mais fort utile pour les producteurs.

Le PRÉSIDENT: J'avais plutôt à l'esprit d'élucider la question qu'avait posée M. Wright.

Le très hon. M. HOWE: Elle a été expliquée à la satisfaction de M. Wright, je crois.

M. WRIGHT: Je dirais que mon opinion n'a pas changé de ce fait. En ce qui concerne les producteurs, ils auraient tiré en dernière analyse, un montant plus considérable de la mise en commun pendant 5 ans s'ils avaient reçu un versement de 12 cents en 1948-1949, ainsi que le paiement provisoire du printemps dernier, ou un montant final versé cet automne, c'est-à-dire à l'époque où nous nous attendons à ce qu'il ait lieu. Je crois que le résultat prouverait que j'ai raison en disant que les cultivateurs auraient touché plus d'argent si le montant versé en 1948-1949 avait été de 12 cents.

Le très hon. M. HOWE: C'est à dire plus que l'intérêt du montant versé aux producteurs?

M. WRIGHT: Oui, plus que l'intérêt des sommes qu'ils reçoivent; parce qu'une grande partie des cultivateurs du Saskatchewan ont payé l'impôt sur le revenu sur ce montant. Évidemment, ce n'est plus du ressort de la Commission.

Le TÉMOIN: Nous n'avons aucun désir d'entamer la question de l'impôt sur le revenu.

M. ROSS: C'est déjà assez ardu comme cela.

M. WRIGHT: C'est tout ce que j'ai à dire sur ce point.

*M. Charlton:*

D. Comme je l'entends, la Commission du blé couvre ses propres frais. Le gouvernement a-t-il versé, ces dernières années, au sus de la Commission du blé, des sommes qui n'auraient pas été remboursées?—R. Oui. En 1938-1939, la Commission du blé avait recommandé un versement initial de 60 cents le boisseau. Aux termes de la loi à ce moment-là, nous devions recommander un prix. Comme la récolte de 1938-1939 suivait celle, très mauvaise, de 1937-1938, le